

Direction générale adjointe
Transition écologique
et équilibres territoriaux

Direction
des Routes départementales

Agence technique départementale
de Beaupréau-Cholet

Affaire suivie par Emmanuel Leroy

Tél : 02 41 46 20 50
at.beaupreau-cholet@maine-et-loire.fr

Autorisation d'utilisation de l'arrêté permanent « travaux d'entretien routier département »

VU l'arrêté permanent n°2026- ACNP- 0054 du 20/02/2026

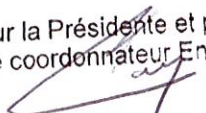
CONSIDERANT les travaux de réparation des joints de chaussée sur le pont franchissant La Loire sur la RD 751C du PR 0+0 au PR 0+500 entre Champtoceaux et Oudon.

Travaux sur 3 nuits du mardi 8 au vendredi 11 septembre 2026 de 20h à 7h.

Article 4-2 d/ Mesure autorisée : route barrée, déviation depuis Oudon par la RD 723 direction Ancenis, puis par la RD 763 via Liré et la RD 751 jusqu'à Champtoceaux (et vice et versa pour l'autre sens de circulation).

L'entreprise FREYSSINET est autorisée à utiliser l'arrêté permanent travaux départemental,
Sous la responsabilité de M. Ludovic Bonneau:

A Beaupréau, le 2 septembre 2026

Pour la Présidente et par délégation.
Le coordonnateur Entretien routier

Alain PENSIVY